

DICRIM



MAIRIE DE
GRIMAUD

Edition 2025

Document d'Information Communal sur les **Risques Majeurs**



ÉDITO DU MAIRE



Chères Grimaudoises, chers Grimaudois,

Vous tenez entre vos mains la version actualisée de notre DICRIM, le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs.

Comme l'ensemble des communes de notre pays, Grimaud est susceptible d'être confrontée à divers risques naturels et technologiques. En tant que Maire, il est de ma responsabilité de tout mettre en œuvre pour garantir la sécurité de notre territoire et de ses habitants, en étroite collaboration avec les services de l'État.

Ce document a pour objectif de vous informer sur les différents risques auxquels notre commune est exposée, ainsi que sur les actions mises en place pour en limiter les impacts sur la population.

Je suis profondément convaincu de l'importance de cette démarche, car elle permet de développer en chacun de nous une véritable culture de la sécurité civile. Je vous invite donc à lire ce document avec attention et à le conserver précieusement.

Votre connaissance des risques et des mesures à prendre est essentielle pour être acteur de votre propre sécurité et de celle de vos proches, car la sécurité civile est une responsabilité collective.

Je vous invite à conserver ce livret et vous remercie de votre engagement pour la sécurité de notre commune.

Alain BENEDETTO

Maire de Grimaud

SOMMAIRE

QU'APPELLE-T-ON RISQUE ?	3
LA GESTION DE CRISE À L'ÉCHELON COMMUNAL	4
COMMENT VOUS PRÉPARER À LA GESTION DE CRISE ?	5
CONCRÈTEMENT, QUI FAIT QUOI ?	6
LE RISQUE INONDATION	8
LE RISQUE SUBMERSION MARINE	10
LE RISQUE INCENDIE DE FORÊT	12
LE RISQUE MOUVEMENTS DE TERRAIN	14
LE RISQUE SÉISME	16
LES RISQUES TECHNOLOGIQUES.....	18
LE RISQUE RUPTURE DE BARRAGE.....	20
LE RISQUE DE TSUNAMI.....	22
L'HÉBERGEMENT D'URGENCE.....	24
BLOC NOTES	25
LES CONTACTS UTILES / POUR EN SAVOIR PLUS	27
SYNTHÈSE DES CONDUITES À TENIR.....	28

QU'APPELLE-T-ON RISQUE ?

Le **risque** est la combinaison de l'aléa et des enjeux :



Le **risque majeur** présente une double particularité :

- Une **faible fréquence** (il ne se produit pas souvent) ;
- Une **importante gravité** (les dommages matériels et humains sont très lourds).

8

RISQUES MAJEURS
sont
présents
sur
votre
commune.



Inondation



Submersion
marine



Incendie
de forêt



Mouvements
de terrain



Séisme



Risques
technologiques



Rupture de
barrage



Risque
tsunami

LA GESTION DE CRISE À L'ÉCHELON COMMUNAL

Pour faire face à l'ensemble des risques majeurs présents sur votre territoire communal, la commune de Grimaud a élaboré son **Plan Communal de Sauvegarde** (PCS). Ce dispositif représente l'échelon communal de la Sécurité Civile et permet ainsi aux services communaux et aux élus de s'organiser avant, pendant et après la crise. Cet outil vise à assurer la sauvegarde de la population et la protection des biens et traite aussi bien des modalités d'alerte que des missions de chacun et des moyens alloués à la gestion d'un phénomène majeur.

4 CONSIGNES GENERALES DE SECURITE à respecter :



Informez-vous
(104.2 MHz)



Ne téléphonez
pas



N'allez pas
chercher vos
enfants à l'école



Coupez le gaz
et l'électricité

Si vous souhaitez être **informé pendant un évènement** important et faire partie du **listing d'alerte** de votre commune, vous pouvez **vous inscrire** en vous rendant dans les lieux suivants :

Accueil mairie / Office du Tourisme / Police Municipale

1 SIGNAL NATIONAL D'ALERTE, unique sur tout le territoire national, à connaître :



1 min 41 s 1 min 41 s 1 min 41 s

5 sec 5 sec

Son modulé

COMMENT VOUS PRÉPARER À GÉRER LA CRISE ?



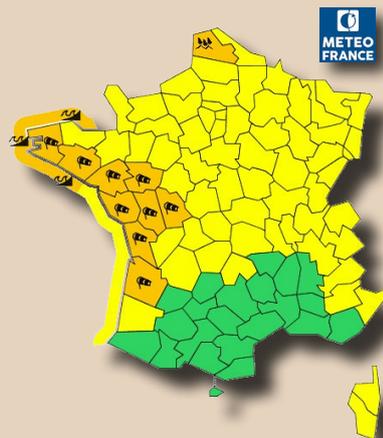
INFORMEZ-VOUS SUR LA VIGILANCE MÉTÉOROLOGIQUE EN COURS SUR LE DÉPARTEMENT

La vigilance météorologique est une information émise par Météo France.

Elle concerne tous les départements français et est accessible à tout moment et par tout le monde.

En fonction du niveau de vigilance, adaptez vos activités et votre comportement.

Cette vigilance, relayée par les médias, est accessible sur :



-  *Pas de vigilance particulière*
-  *Soyez attentif*
-  *Soyez très vigilant*
-  *Une vigilance absolue s'impose*

www.meteofrance.com



CONSTITUEZ VOTRE KIT D'URGENCE, EN CAS DE CONFINEMENT OU À EMMENER AVEC VOUS EN CAS D'ÉVACUATION

- Lampe de poche
- Gilet jaune
- Bouteille d'eau
- Trousse de premiers soins
- Radio à piles
- Nécessaire de toilette
- Vêtements de rechange
- Couverture de survie
- Papiers importants
- Médicaments spécifiques

CONCRÈTEMENT, QUI FAIT QUOI ?



LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

Les établissements scolaires, via leur Plan Particulier de Mise en Sureté (PPMS), mettent les enfants en sécurité.

Inutile d'aller les récupérer.



LES SERVICES DE SECOURS

Les services de secours (pompiers, gendarmerie, police) interviennent sur le sinistre. Ils s'occupent des missions de secours (évacuation, sécurisation des sites, interdiction...).



LES CITOYENS

En tant que citoyen, vous devez être acteur de votre propre sécurité. Il vous revient donc de vous préparer à la survenue d'une catastrophe, en composant votre kit d'urgence et en élaborant votre Plan Familial de Mise en Sureté (PFMS). Vous devez **respecter les consignes de sécurité.**



**PRÉFET
DU VAR**

*Liberté
Egalité
Fraternité*

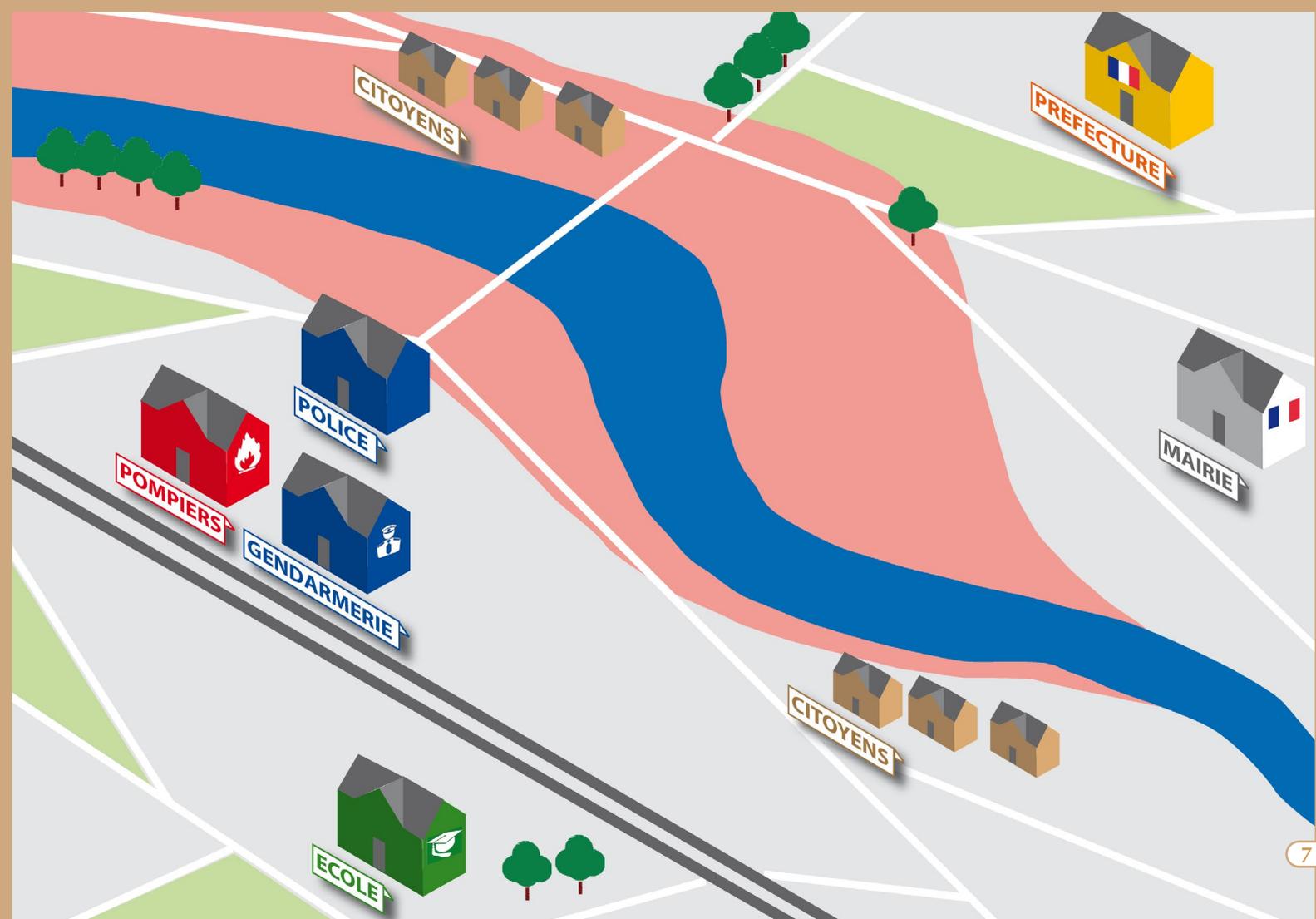
LA PRÉFECTURE

La Préfecture coordonne les interventions en cas de sinistre important. Le Préfet devient le Directeur des Opérations de Secours (DOS) et met en place une cellule de crise. Il s'appuiera dans ce cas sur le Plan ORSEC.



LA MAIRIE

Le Maire déclenche le Plan Communal de Sauvergarde (PCS). Ses équipes fournissent les moyens logistiques et prennent en charge les évacués potentiels.





LE RISQUE INONDATION

Inondations du 09/11/2011 - © Mairie de Grimaud

La commune de Grimaud est concernée par des inondations de type **crue torrentielle**, c'est-à-dire une montée brusque des eaux, un débit important et un charriage de matériaux pouvant être conséquent. La Gisle et plusieurs de ses affluents (la Garde, l'Avellan notamment), ainsi que des ruisseaux côtiers (par exemple le ruisseau de Puere) sont concernés par ce type de phénomène.

Il est également possible d'observer du **ruissellement** urbain ou de versant en cas de fortes pluies (quartier des Vigneaux par exemple).

4

**EVENEMENTS
RECENTS SUR
LA COMMUNE
DE GRIMAUD :**

- 18-19/09/2009
- 04-10/11/2011
- 14/12/2012 (plus forte crue connue)
- 25-28/11/2014

CONSIGNES À RESPECTER EN CAS D'INONDATION

AVANT



Informez-vous sur votre exposition à ce risque

PENDANT



Montez à l'étage ou en hauteur



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



Coupez le gaz et l'électricité



Ne téléphonez qu'en cas d'urgence



Confinez-vous



Ecoutez la radio (104.2 MHz)

APRÈS



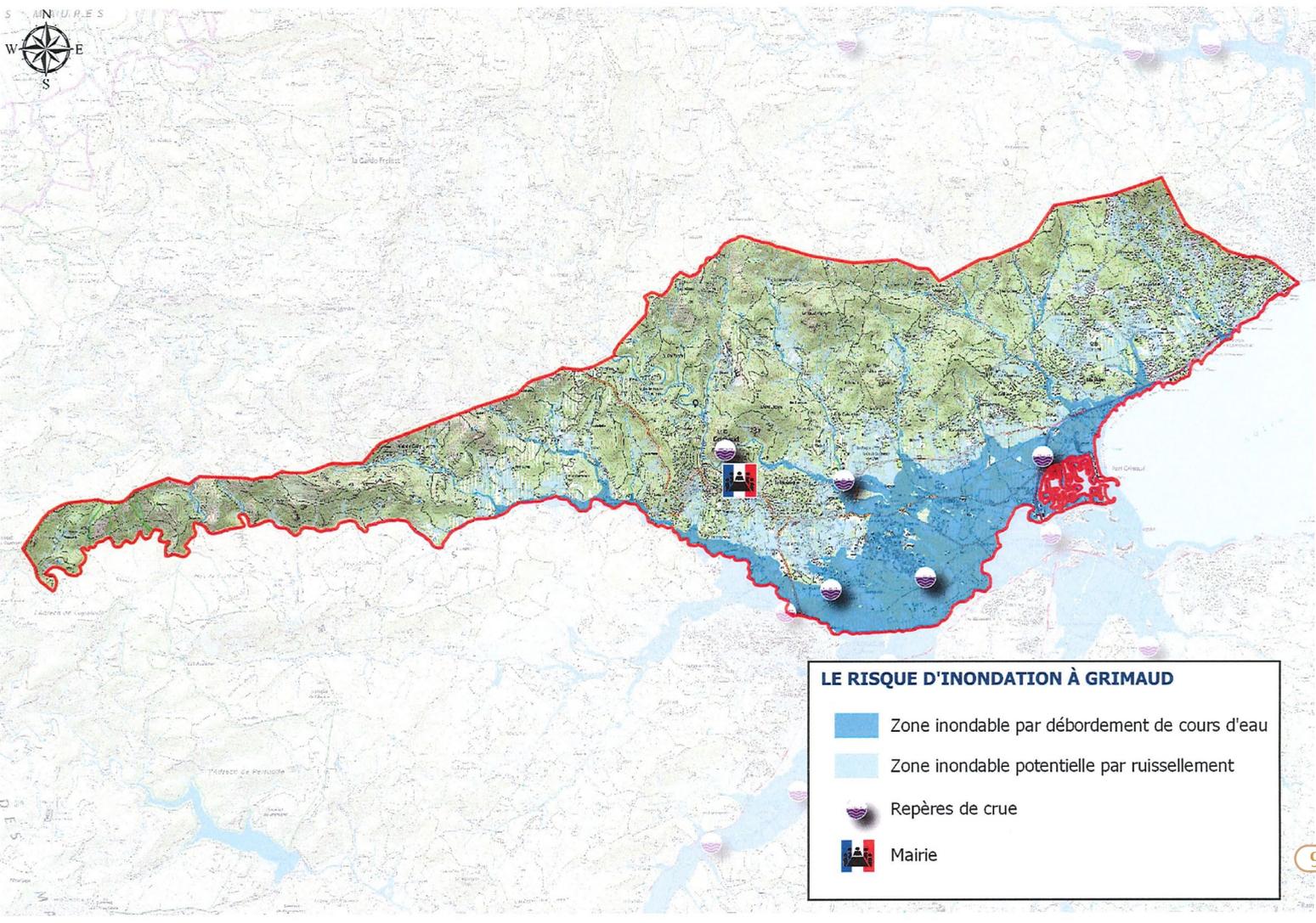
Aérez le bâtiment



Prenez des photos des dégâts



Apportez votre aide



LE RISQUE D'INONDATION À GRIMAUD

-  Zone inondable par débordement de cours d'eau
-  Zone inondable potentielle par ruissellement
-  Repères de crue
-  Mairie



LE RISQUE SUBMERSION MARINE

Dégâts suite au coup de mer du 09/11/2011 - © Mairie de Grimaud

De par la présence d'un littoral côtier, la commune de **Grimaud** est soumise au risque de **submersion marine**, qui correspond à une **inondation temporaire de la zone côtière par la mer**.

Les conséquences de ce type d'inondation peuvent être multiples : endommagement des infrastructures, transport de matériaux devenant dangereux pour l'Homme, coupure de routes en bord de mer...

Sur Grimaud, les secteurs de Port Grimaud, Ginestel et tout la bande située entre la route du Littoral et la mer sont particulièrement exposés à ce phénomène.

CONSIGNES À RESPECTER EN CAS DE SUBMERSION MARINE

AVANT



Informez-vous sur votre exposition à ce risque

PENDANT



Montez à l'étage ou en hauteur



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



Coupez le gaz et l'électricité



Ne téléphonez qu'en cas d'urgence



Confinez-vous



Ecoutez la radio (104.2 MHz)

APRÈS



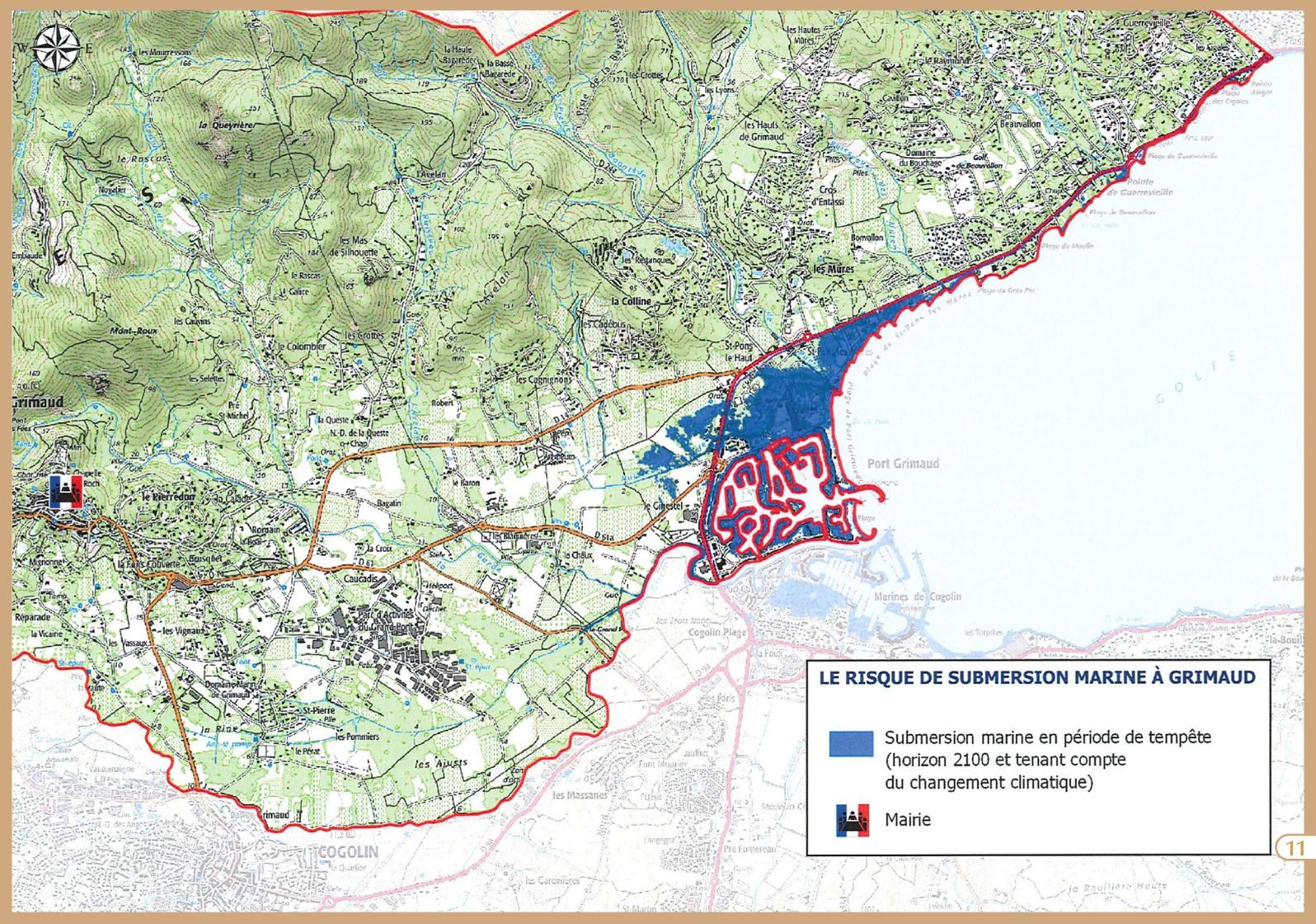
Aérez le bâtiment



Prenez des photos des dégâts



Apportez votre aide



LE RISQUE DE SUBMERSION MARINE À GRIMAUD

 Submersion marine en période de tempête (horizon 2100 et tenant compte du changement climatique)

 Mairie



LE RISQUE INCENDIE DE FORÊT

© Mairie de Grimaud

La commune de **Grimaud**, située au coeur du **massif des Maures**, a déjà connu **118 incendies** depuis 1973 (données Prométhée), auxquels viennent s'ajouter les incendies plus anciens de 1964 et 1970.

Afin de prévenir ce risque, il existe des **obligations de débroussaillage** pour les particuliers propriétaires de parcelles en zone de forêt. Ces obligations sont détaillées sur le site de l'Etat dans le Var : **www.var.gouv.fr**.

4 EVENEMENTS MAJEURS SUR LA COMMUNE DE GRIMAUD :

Eté 1970 : 998 ha
1979 : 237 ha
2003 : 448 ha
2021 : 600 ha

CONSIGNES À RESPECTER EN CAS DE FEU DE FORÊT

AVANT



Informez-vous sur votre exposition à ce risque

PENDANT



Laissez libre l'accès au bâtiment



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



Coupez le gaz et l'électricité



Ne téléphonez qu'en cas d'urgence



Confinez-vous



Ecoutez la radio (104.2 MHz)

APRÈS



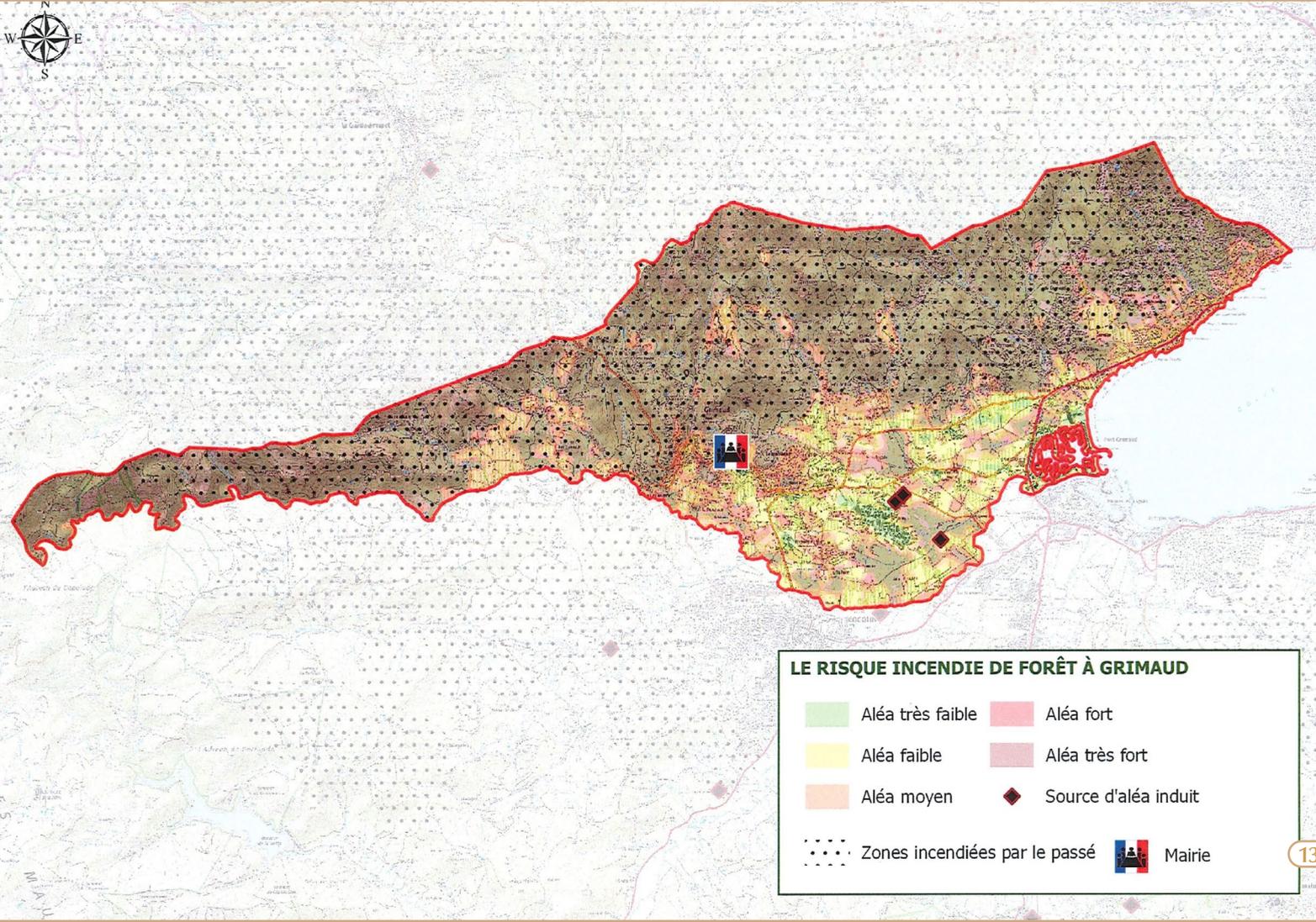
Aérez le bâtiment



Prenez des photos des dégâts



Apportez votre aide



LE RISQUE INCENDIE DE FORÊT À GRIMAUD

- | | |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|  Aléa très faible |  Aléa fort |
|  Aléa faible |  Aléa très fort |
|  Aléa moyen |  Source d'aléa induit |
|  Zones incendiées par le passé |  Mairie |



LE RISQUE MOUVEMENTS DE TERRAIN

La commune de Grimaud, du fait de la nature des sols et de la topographie peut être sujette à des mouvements de terrain (**éboulements** ou **glissements de terrain**).

Ces derniers peuvent se manifester lors d'épisodes pluvieux intenses, comme en **novembre 2011** et en **novembre 2014**, où des coulées de boue s'étaient formées lors de l'épisode pluvieux.

Le phénomène de **retrait-gonflement des argiles** est également présent sur le territoire communal (cf. carte page 15).

CONSIGNES À RESPECTER EN CAS DE MOUVEMENTS DE TERRAIN

AVANT



Informez-vous sur votre exposition à ce risque

PENDANT



Quittez le bâtiment endommagé



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



Coupez le gaz et l'électricité



Ecoutez la radio (104.2 MHz)

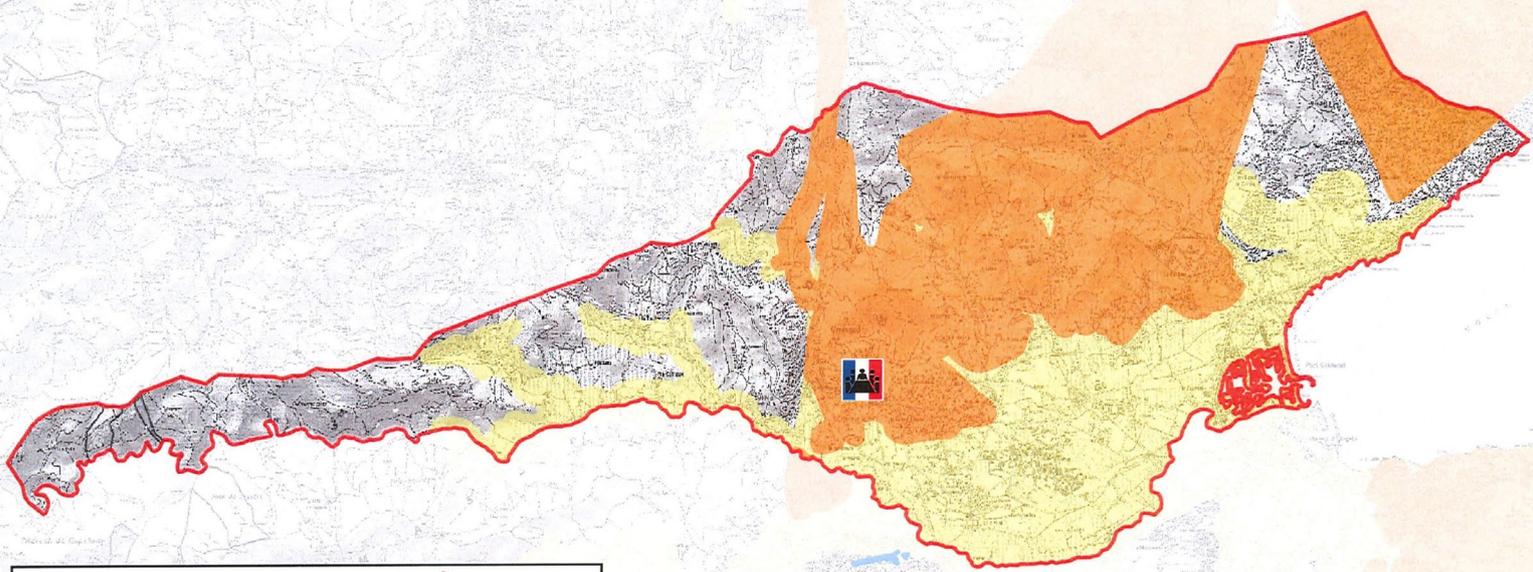
APRÈS



Prenez des photos des dégâts



Apportez votre aide sans vous mettre en danger



LE RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN À GRIMAUD

Exposition au phénomène de retrait-gonflement des argiles :

-  Faible
-  Moyenne
-  Mairie



LE RISQUE SISMIQUE

La commune de Grimaud est située en **zone de sismicité faible**, d'après le zonage réglementaire en vigueur depuis mai 2011.

Cette sismicité est directement liée à la **chaîne alpine** qui est toujours active.

Pour pallier à ce phénomène, des **normes de construction** sont imposées pour tout nouveau bâtiment situé en zone réglementée.

6 SEISMES DEJA RESSENTIS SUR LA COMMUNE :

- le 11/06/1909
- le 19/03/1935
- le 17/02/1947
- le 04/05/1958
- le 26/12/1989
- le 25/02/2001

CONSIGNES À RESPECTER EN CAS DE SÉISME

AVANT



Informez-vous sur votre exposition à ce risque

PENDANT



A l'intérieur, abritez-vous sous un meuble solide



A l'extérieur, éloignez-vous des bâtiments

APRÈS



Coupez le gaz et l'électricité



Écoutez la radio (104.2 MHz)



Ne téléphonez qu'en cas d'urgence



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



Eloignez-vous des bâtiments



Prenez des photos des dégâts

Zonage réglementaire en PROVENCE-ALPES-COTE-D'AZUR

Zones de sismicité



RHONE-ALPES

BRIANCON

GAP

BARCELONNETTE

DIGNE-LES-BAINS

CARPENTRAS

FORCALQUIER

CASTELLANE

AVIGNON

APT

NICE

GRASSE

LANGUEDOC-
ROUSSILLON

ARLÈS

ISTRES

AIX-EN-PROVENCE

DRAGUIGNAN

BRIGNOLES

MARSEILLE

TOULON



0 10 20km



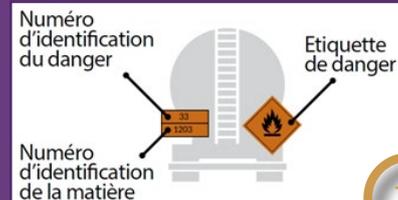
LES RISQUES TECHNOLOGIQUES (TMD & INDUSTRIEL)

La commune de Grimaud est concernée par le Transport de Matières Dangereuses par voie routière, via les **Routes Départementales 559, 558 et 61**, qui sont des axes fortement fréquentés.

La circulation des matières dangereuses par voie routière et ferroviaire est réglementée par des accords européens.

Un risque industriel est également présent sur le territoire de par la présence de la société Bergon (cf. carte page 19).

LA SIGNALISATION TMD



CONSIGNES À RESPECTER EN CAS D'ACCIDENT TMD

AVANT



Informez-vous sur votre exposition à ce risque

PENDANT



Entrez dans le bâtiment le plus proche



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



N'allumez pas de flamme



Ne téléphonez qu'en cas d'urgence



Confinez-vous



Ecoutez la radio (104.2 MHz)

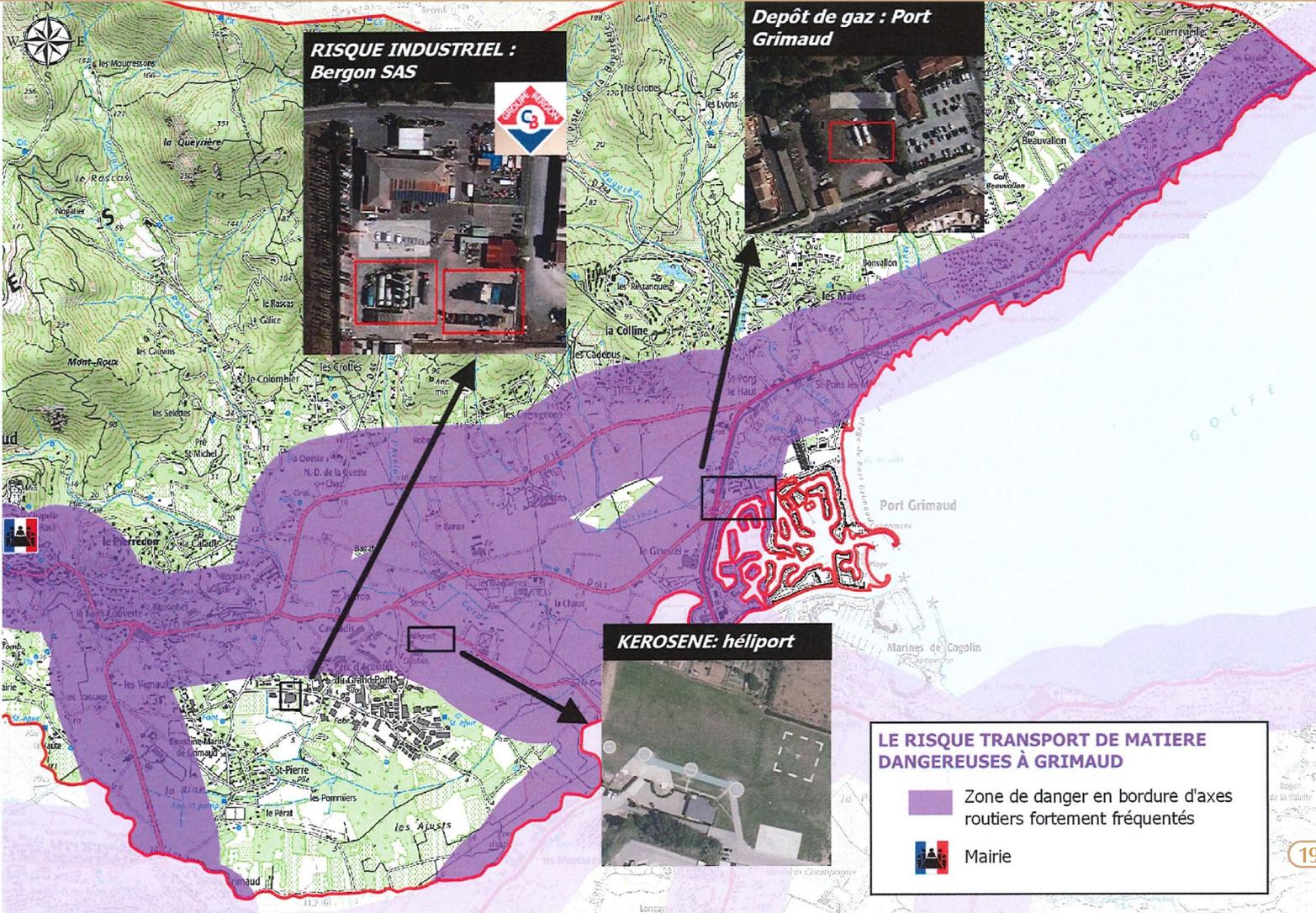
APRÈS



Prenez des photos des dégâts



Apportez votre aide sans vous mettre en danger



**RISQUE INDUSTRIEL :
Bergon SAS**



Depôt de gaz : Port Grimaud



KEROSENE: héliport



**LE RISQUE TRANSPORT DE MATIERE
DANGEREUSES À GRIMAUD**

 Zone de danger en bordure d'axes routiers fortement fréquentés

 Mairie



LE RISQUE RUPTURE DE BARRAGE

La commune de Grimaud est située en aval du **barrage de la Verne**. Ce barrage en terre d'une hauteur de 42 m et permettant de retenir jusqu'à 8 M de m³ d'eau, est en service depuis 1991 et sert pour l'alimentation en eau potable.

En cas de rupture instantanée et en étant plein, il provoquerait une onde de submersion qui atteindrait la commune en **1h20 environ**. La probabilité de ce risque reste malgré tout très faible. En effet, le barrage est **surveillé** quotidiennement par l'exploitant, qui signalerait la moindre anomalie aux services associés (bien avant la rupture).

CONSIGNES À RESPECTER EN CAS DE RUPTURE DE BARRAGE

AVANT



Informez-vous sur votre exposition à ce risque et sur les points hauts

PENDANT



Evacuez et gagnez un point haut



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



A l'intérieur d'un immeuble, montez au plus haut étage



Ne revenez pas sur vos pas

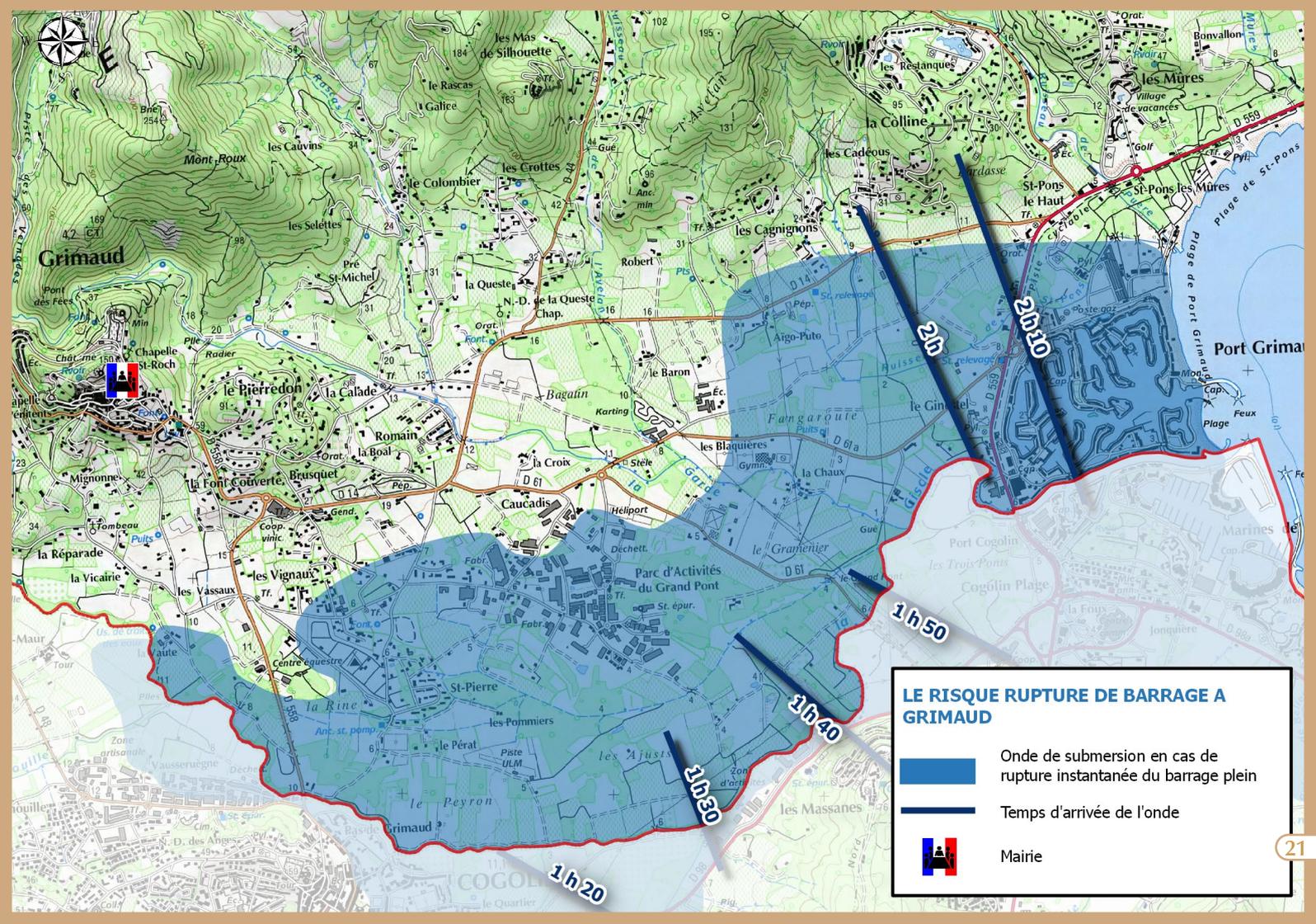
APRÈS



Aérez et désinfectez les pièces



Ne rétablissez l'électricité que sur une installation sèche



LE RISQUE RUPTURE DE BARRAGE A GRIMAUD

- Onde de submersion en cas de rupture instantanée du barrage plein
- Temps d'arrivée de l'onde
- Mairie



LE RISQUE DE TSUNAMI

Les tsunamis sont engendrés par un mouvement brutal du fond marin (séismes, glissements de terrain, éruptions volcaniques) générant une onde de submersion sur le cordon littoral pouvant être dévastatrice. Ils sont constitués de plusieurs vagues qui inondent brutalement le littoral et peuvent s'enfoncer jusqu'à plusieurs kilomètres à l'intérieur des terres.

Les dégâts causés par les tsunamis sont le résultat direct de plusieurs facteurs : l'impact des vagues et du déferlement sur les constructions et les autres structures, l'inondation et le reflux rapide et très violent de la mer dans les zones de basse altitude, et l'érosion du cordon littoral.

Des signes avant-coureurs peuvent permettre de prendre conscience de l'arrivée imminente d'un tsunami, comme le retrait rapide de la mer.

CONSIGNES À RESPECTER EN CAS DE TSUNAMI

AVANT



Informez-vous sur votre exposition à ce risque et sur les points hauts

PENDANT



Evacuez et gagnez un point haut



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



A l'intérieur d'un immeuble, montez au plus haut étage



Ne téléphonez qu'en cas d'urgence

APRÈS



Ecoutez la radio (104.2 MHz)



Ne rétablissez l'électricité que sur une installation sèche



- Ne revenez pas sur vos pas
- Si vous êtes en mer : allez au large
- Ne prenez pas votre voiture
- Prenez le strict nécessaire

LE RISQUE DE TSUNAMI À GRIMAUD



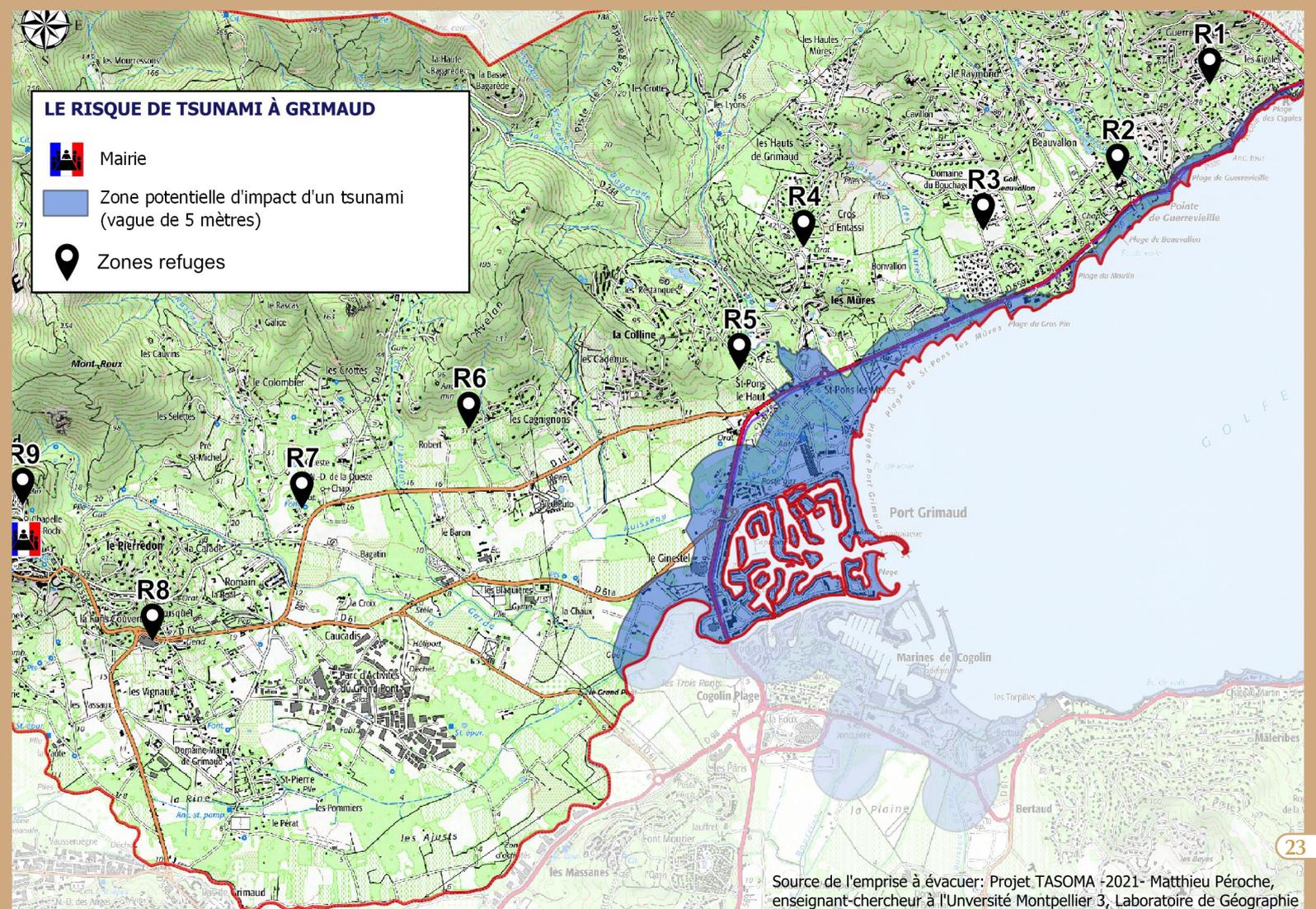
Mairie



Zone potentielle d'impact d'un tsunami
(vague de 5 mètres)



Zones refuges



Source de l'emprise à évacuer: Projet TASOMA +2021- Matthieu Péroche, enseignant-chercheur à l'Université Montpellier 3, Laboratoire de Géographie

HÉBERGEMENTS D'URGENCE

2 ÉTABLISSEMENTS IDENTIFIÉS POUR L'HÉBERGEMENT TEMPORAIRE SUR LA COMMUNE

SALLE BEAUSOLEIL



Camping Capfun Pinède

COMPLEXE SPORTIF DES BLAQUIERES

Holiday Marina Resort

Mini Golf La Palmeraie

Azur Park

BLOC NOTES

A series of horizontal dotted lines for writing notes, spanning the width of the page.

LES CONTACTS UTILES

NUMERO D'URGENCE

112

MAIRIE DE GRIMAUD

04 94 55 69 00

POLICE MUNICIPALE

04 94 55 09 88

PREFECTURE (standard)

04 94 18 83 83

POUR EN SAVOIR PLUS...

PREFECTURE DU VAR
www.var.gouv.fr

PORTAIL NATIONAL DE LA PREVENTION DES RISQUES MAJEURS
www.prim.net

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GOLFE DE SAINT-TROPEZ
www.cc-golfedesainttropez.fr



SYNTHÈSE DES CONDUITES À TENIR



Inondation



Montez à l'étage ou en hauteur



Confinez-vous



Écoutez la radio (104.2 MHz)



Submersion marine



Montez à l'étage ou en hauteur



Confinez-vous



Écoutez la radio (104.2 MHz)



Incendie de forêt



Laissez libre l'accès au bâtiment



Confinez-vous



Écoutez la radio (104.2 MHz)



Mouvements de terrain



Quittez le bâtiment endommagé



Écoutez la radio (104.2 MHz)



Séisme



À l'intérieur, abritez-vous sous un meuble solide



À l'extérieur, éloignez-vous des bâtiments



Transport de Matières Dangereuses



Entrez dans le bâtiment le plus proche



Confinez-vous



N'allumez pas de flamme



Rupture de barrage



Montez à l'étage d'un immeuble ou sur un point haut



Ne revenez pas sur vos pas



Risque de tsunami



Montez à l'étage d'un immeuble ou sur un point haut



Ne revenez pas sur vos pas

